

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 075.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

075.2017 : PEDT (Projet Educatif De Territoire) : avenant n°1 suite aux changements des rythmes scolaires.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'article D.521-12 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27.06.2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Envoyé en préfecture le 27/11/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171113-D_CC_075_2017-DE

Vu la délibération du conseil communautaire n°141.2015 en date du 09.11.2015 : «Cohésion sociale : validation du Projet Educatif Territorial (PEDT) »,

Vu la convention en date du 08.07.2015 relative au PEDT,

Considérant que les activités périscolaires prévues dans le prolongement du service public de l'éducation a été organisé en tenant compte des heures d'enseignement réparties sur 5 jours par semaine, et que les communes de Dieffenbach-les-Woerth, Goersdorf, Kutzenhausen, Lampertsloch, Lobsann, Merkwiller-Pechelbronn, Oberdorf-Spachbach, Preuschorf et Wingen ont organisé, depuis la rentrée 2017, l'enseignement scolaire sur 4 jours dans leurs écoles,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte des décisions des communes concernées ayant sollicitées une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à une semaine à 4 jours dès la rentrée 2017,**
- **De constater que ces décisions nécessitent de modifier le projet éducatif territorial de la communauté de communes en conséquence,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant n°1 au PEDT,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :